



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

PRÉFET DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER  
MINISTÈRE DES ARMÉES  
COMMANDANT SUPÉRIEUR DES FORCES ARMÉES AUX ANTILLES

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 20 avril 2018

## Communiqué de presse

### 162 kg de marijuana à destination de la Martinique interceptés par la marine nationale.

Dans la nuit du 15 au 16 avril, la frégate de surveillance *Ventôse* de la marine nationale a procédé à l'interception d'une pirogue vénézuélienne suspectée de trafic de stupéfiants au large de la Martinique. La frégate a déployé son hélicoptère *Alouette III* ainsi que ses semi-rigides afin de s'assurer de l'activité de l'embarcation. Une fois la caractérisation du trafic effectuée, le bâtiment a procédé à l'arraisonnement de la pirogue.

Au bilan, cette intervention aura permis la saisie de près 162 kg de marijuana et la remise aux autorités judiciaires de huit suspects, contribuant ainsi à la protection de notre territoire et à la lutte conduite par la France contre le crime organisé au sein de l'arc antillais.

*Dans le cadre de l'action de l'État en mer, les moyens des Forces armées aux Antilles agissent sous l'autorité de monsieur Franck Robine, préfet de la Martinique, délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer aux Antilles (DDG AEM), et sont coordonnés par le contre-amiral René-Jean Crignola, commandant la zone maritime Antilles et assistant du DDG AEM.*

*Ces moyens, opèrent régulièrement - de manière coordonnée avec les autres administrations françaises ainsi que celles de nos partenaires étrangers de la Caraïbe et de l'Union européenne - pour réprimer le trafic de stupéfiants inter-îles et en haute mer.*